

# QUE FAIT LA POLICE ?

## Observatoire des Libertés Publiques

Bulletin intérieur d'information ▶ Mensuel ▶ Numéro 108 ▶ Janvier 2005

### GENDY

C'est le nom d'un charmant petit personnage, censé représenter le bon gendarme. C'est également le titre d'un mini livre de poche destiné à sensibiliser les jeunes générations de l'intérêt de l'institution pandore. Pour les chères têtes blondes, quoi de plus convivial qu'une image de BD. Gendy est jovial. Son sourire est même éclatant. Atout majeur du personnage, aucun des attributs de la fonction n'est apparent : pas de revolver, pas de trique, pas de menottes ni de bombinette de lacrymo. Pour mieux convaincre, Gendy se risque à faire un peu de politique, et il explique : « Suite aux accords de Schengen et l'effacement des frontières, les gendarmes de l'Europe travaillent ensemble chaque jour ! » Nous y voilà. Le petit citoyen de ce pays, futur électeur, doit être convaincu du fait que, d'un bout à l'autre du continent des gendarmes veillent à notre sécurité, en assurant des frontières imperméables. Alors, de façon se voulant comique, on présente l'italien Carabi, l'Espagnol Guardi, le Portugais Guardo, le Hollandais Mariiq, et même le Turc Janda. Ah, tiens, on a oublié l'Allemand et même l'Anglais. Pourquoi ? Tout simplement parce que dans ces deux pays il n'a sans doute pas été jugé indispensable de disposer d'un second corps policier. Cerise sur le gâteau, ce petit livret se termine par un brevet de « gendarme junior » et les coordonnées de l'institution pandore sur minitel et internet. Sous le sympathique sobriquet de Gendy, la matraque disparaît. Bien sûr, cela se distribue dans les écoles...

MAURICE RAJSFUS

**POUR NOTRE SURVIE**  
N'OUBLIEZ PAS DE RENOUVELER  
VOTRE ADHÉSION À L'OBSERVATOIRE  
DES LIBERTÉS PUBLIQUES

### LES ARCHERS DE MONSIEUR DE VILLEPIN

## La grosse bavure de fin d'année SNCF : c'est possible !

Le 30 novembre, en gare de Mitry-Mory (77), des jeunes lancent des pierres sur la voie -sur un train, paraît-il. Un jeune homme de 21 ans est interpellé par des agents de la police ferroviaire en présence de fonctionnaires de la police nationale. Selon des témoins, ce jeune Français, prénommé Abdelkader, n'est pas le coupable. Qu'importe, il faut bien faire respecter l'ordre. Pour d'autres témoins, Abdelkader et ses copains avaient aperçu un homme ivre qui marchait sur la voie en lançant des pierres, et ils étaient partis à sa rencontre pour lui faire cesser ce jeu stupide.

Les agents de la SUGE (police ferroviaire) s'emparent d'Abdelkader, qui est d'abord fouillé puis menotté, sans qu'il oppose de résistance. Il n'en est pas moins passé à tabac à coups de pied et coups de poings par un groupe composé d'agents de la SUGE, et peut-être de policiers. (Les caméras de surveillance de la gare -si les films ne disparaissent pas- pourraient apporter la réponse sur les responsabilités des uns et des autres). Il est ensuite remis à un groupe de policiers appelés en renfort. Pour un avocat de la famille : « Tout le monde s'accorde à dire qu'il (Abdelkader) est entré dans la voiture de police sans blessures apparentes. » Pour SOS-Racisme, « Les agents de la police nationale étaient bien présents au moment des faits. Qu'ils aient été partie prenante du passage à tabac ou juste témoins passifs de la scène ne change rien au fait

qu'ils ont tous une part de responsabilités. Ce qui est certain c'est que la victime a reçu un violent coup de genou dans la tête et qu'une fracture du crâne sera constatée.

Après une reconstitution, dans la soirée du 2 décembre, trois agents de la SUGE sont placés en garde à vue, puis mis en examen le 3 décembre - l'un d'eux étant écroué. Dans le même temps, le syndicat de policiers en tenue Alliance explique qu'il ne faut pas confier de telles missions à des services qui, par ailleurs, ne devraient pas être armés. Belle façon de se défausser si l'on considère que des policiers auraient assisté sans broncher à ce passage à tabac et qu'Abdelkader embarqué dans le fourgon de police, peut-être intact, y aurait fait un malaise. D'où après un rapide passage à tabac ce coma profond constaté à l'arrivée à l'hôpital.

Relancé par SOS-Racisme, le préfet de Seine et Marne explique qu'il n'est pas nécessaire de faire procéder à une enquête par les services de l'IGPN. Chacun cherche donc à se couvrir de son mieux et, le 9 décembre, un millier de membres de la police ferroviaire manifestent pour protester contre la mise en cause de leurs collègues. De son côté, l'avocat de SOS-Racisme a annoncé son intention de faire appel à d'autres témoignages de personnes présentes en gare de Mitry-Mory le 30 novembre. A suivre de très près. (Source, France 2 et France 3, *Le Parisien*, *Libération*, *Le Monde*, 3, 4 et 6 décembre 2004).

## Harceleurs ordinaires

Le 25 juin, une équipe de policiers lyonnais prétend avoir été victime de violences volontaires exercées sur leurs personnes par un restaurateur kurde dont ils contrôlaient l'établissement. A la fin du mois de novembre, suite à une plainte du restaurateur, il devenait évident que ces policiers étaient les agresseurs. Suite à ce procès, ces policiers étaient revenus « contrôler », brutalement, ce restaura-

teur. Dans le même temps, le préfet du Rhône prenait un arrêté de fermeture administrative du restaurant, sur la foi d'un rapport mensonger des policiers. Le 14 décembre, le tribunal administratif a suspendu cette sanction, reconnaissant implicitement la mauvaise foi des policiers. De son côté, Mustapha, dont la tête ne revenait pas aux policiers, a été relaxé. (Source, *Libération*, 15 décembre 2004)

## Pandore indélicat

Le chef de brigade de gendarmerie de Montmélian (73) piochait : dans la caisse de paiement des contraventions depuis avril 2003. Peu de choses. En une année, environ 3 000 euros en liquide et en chèques sont passés dans la poche du peu intègre pandore. Un an de prison avec sursis a

décidé le tribunal correctionnel de Chambéry, le 15 novembre. Pourtant, ce gendarme indélicat, déjà suspendu pendant six mois, a été réintégré et affecté une tâche administrative. Il pourra toujours faire les poches de ses collègues. (D'après *Le Dauphiné Libéré*, 16 novembre 2004)

### Pandores barjots

Le 3 décembre, des gendarmes en postes à Roissy avaient placé un pain de plastique dans la valise d'un voyageur pour vérifier le flair de leur chien. Manque de chance, le chien manqua d'odorat et ma matière explosive s'est envolée vers d'autres cieus. Le 7 décembre, deux gendarmes ont été écartés, « à titre conservatoire », de leur fonction de maître-chien. (Source, *Méтро*, 8 décembre 2004)

### Police partout

Dans la petite cité de Crans (Jura) une solution efficace a été trouvée pour en finir avec les mauvais payeurs de la cantine scolaire. Des policiers se sont invités dans la cour de récréation pour interpellier les "délinquants". (Source, *La Provence*, 22 novembre 2004)

### Gendarmette

Un gendarme, en poste à Metz, était jugé, le 17 novembre, pour proxénitisme aggravé. Le pandore vivait avec un travesti latino-américain. Ce qui était son droit. L'ennui, c'est que l'ami se livrait à la prostitution, et le gendarme bénéficiait des fruits de cette petite industrie. S'y ajoute de fausses déclarations et la possession illégale d'armes de combat. (Source, *L'Est Républicain*, 18 novembre 2004)

### Petits ripoux

Deux policiers du commissariat du 1er arrondissement de Marseille auraient rackété les automobilistes mal garés. Plutôt que de leur délivrer directement les PV, ils invitaient leurs victimes « à venir les voir dans leur bureau pour arranger cela. » C'est une lettre anonyme adressée par un ancien agent de sécurité qui a permis de dévoiler le pot aux roses. (Source, *La Provence*, 4 décembre 2004)

### Arme de service

Le 22 novembre, un policier de la PAF en poste à Delle (Territoire de Belfort) a tué son amie d'une balle dans la tête avec son Manhurin 38 spécial. Il s'est ensuite rendu justice en se suicidant d'une balle dans la bouche. (Source, *L'Alsace*, 24 novembre 2004)

### Autorité

Le 5 décembre, à Rennes, après l'interdiction d'une petite rave, organisée en marge des *Transmusicales*, des « heurts » violents ont opposé une centaine de jeunes à de nombreux policiers venus casser du « raveur ». Prétexte évoqué par la préfète d'Ille-et-Vilaine : la possible consommation d'alcool sur le site. Jugés en procédure d'urgence, cinq jeunes sont condamnés à des peines de prison avec sursis. (Source, *20 Minutes*, 7 décembre 2004)

### Suicide

Le 2 décembre, un policier de Dieppe (76) se suicide dans les locaux du commissariat, avec son arme de service. Selon ses collègues, il était dans un état dépressif. (Source, *L'Est Républicain*, 4 décembre 2004)

## Humanisme policier

Il n'est pas inutile de rappeler, une fois de plus, que les personnes placées en garde à vue dans les commissariats de police, se trouvent souvent dans des conditions matérielles et morales déplorables. Une conférence organisée récemment par des médecins ne fait que confirmer cette tendance à la maltraitance. Un praticien, président de SOS-Médecins du nord Seine et Marne témoigne : « Cette semaine, je suis passé au commissariat de mon secteur. Un bâtiment flambant neuf, avec des cellules déplorables du point de vue de l'hygiène. Je suis arrivé à 3 heures du matin. Le gardé à vue avait uriné sur lui, il était resté deux

heures comme ça parce que personne ne l'avait entendu réclamer d'aller aux toilettes. » Bien souvent, rappelle ce même médecin, l'état de santé des personnes est incompatible avec la garde à vue, et il en va de même dans les locaux de gendarmerie. Pour valider ce constat, un inspecteur général de la police nationale a dirigé une étude approfondie sur le sujet. Il suffit de le lire : « Nous avons fait un inventaire complet des locaux. Ils sont dans un état pitoyable, moyenâgeux. A peine 10% répondent aux recommandations du Conseil de l'Europe en la matière. » (Source, *Libération*, 4 décembre 2004)

## Chansons violentes

Les rappeurs sont toujours dans l'œil du cyclone policier. Dans notre démocratie, il est possible de moquer lourdement les hommes politiques, de les caricaturer méchamment. Il n'en va pas de même du côté des policiers C'est ainsi que, le 6 décembre, les quatre membres du groupe *Sniper* ont été mis

en examen pour « paroles injurieuses » pour les policiers. » L'un des membres du groupe s'est gentiment hasardé à citer *La Marseillaise* : « La chanson la plus violente du folklore français, qui ne l'a pourtant pas conduit à commettre des violences. » D'après *Le Monde*, 9 décembre 2004)

## Invariance

A l'occasion de la journée internationale des Migrants, le 18 décembre 2004, la CIMADE a publié un recueil de témoignages sur la rétention des étrangers, sous la responsabilité de la police. Deux constats : plus d'enfermement, moins de protection pour les personnes réprimées. Cela jusqu'à l'absurde. Exemple : « La frénésie des

résultats à atteindre (la course aux chiffres) provoque régulièrement l'arrestation de personnes qui, manifestement, étaient sur le point de quitter le territoire par leur propres moyens. Parfois, des français se retrouvent en détention... » (CIMADE. Défense des étrangers reconduits. 176, rue de grenelle, 75016 Paris)

## Police anti-iconoclaste

Il ne faut pas moquer le commerce. Faute de quoi, les policiers se fâchent tout rouge. Le 27 novembre, sur le Forum des Halles, à Paris, des militants alternatifs étaient venus « prier pour la Sainte Consommation. » Manifestation organisée par l'association « Casseurs de pub ». Le faux prêtre et un journaliste de Radio Nova ont été interpellés. (Source, *20 Minutes*, 29 novembre 2004)

## Bonne nouvelle

Pour faciliter l'accès des jeunes des quartiers, issus de l'immigration, aux métiers de la police et de la gendarmerie, le ministre de l'intérieur va développer le dispositif « Cadets de la police. » Cette institution permet de suivre une formation en alternance lycée professionnel/ école de police, afin de préparer le concours de gardien de la paix. De 550, en 2004, le nombre de « cadets » devrait passer à 1.000 en 2005. (Source, *Le Parisien*, 15 décembre 2004)

## Police pro-israélienne

Le 27 novembre, à Paris, vers 19 heures, une centaine de manifestants protestaient contre l'organisation d'un gala en soutien à l'armée israélienne. Ce qui n'a pas plu aux policiers qui ont chargé ces militants pro-palestiniens. Résultat : quatre interpellations et une blessée (la présidente de la Coordination des appels pour une paix juste en Palestine-CAPJPO) brutalisée par les policiers au point de perdre connaissance et de passer une nuit à l'hôpital. (Source, *20 Minutes*, 29 novembre 2004)

## Criminels !

Le 30 novembre, trois militants anarchistes de Poitiers sont interpellés par des policiers du SRPJ. Leur crime ? Ils ont hébergé un gamin de âgé de trois ans qui se révèle être le fils de militants de l'ETA, récemment incarcérés. Sentence : trois jours de garde à vue dans les locaux de la Division nationale anti-terroriste. On n'est jamais trop prudent... (Source, *CQFD* et *Résistons ensemble*, décembre 2004)

## Haro sur les étrangers !

Le 3 décembre, la Commission « Citoyens-Justice-police », fondée en 2002 par la Ligue des droits de l'homme, le MRAP, le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature, a publié un rapport lourd de signification. Il ressort des investigations de cette Commission que « les minorités visibles sont surreprésentées parmi les victimes des violences policières. » Ainsi, entre juillet 2002 et juin 2004 : « Dans 60% des cas, les victimes sont des ressortissants étrangers... Dans les 40% restant, les victimes sont de nationalité française mais, à quelques

exceptions près, leur nom ou leur apparence physique peut laisser penser qu'elles sont d'origine étrangère. » Ce qui peut faire croire que nos policiers seraient xénophobes ou peut-être même racistes. Tout aussi grave, cet autre constat : « la Justice aurait tendance à régulièrement donner raison la police », retenant « presque toujours » les plaintes des policiers pour outrage et rébellion. Dernière observation : la situation des étrangers reconduits à la frontière qui sont fréquemment victimes de dérapages policiers. (Source, *Libération*, 4 décembre 2004)

## Relaxe pour la rumeur

En juillet 2002, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, avait porté plainte contre le groupe de rap « La Rumeur » et son porte-parole Hamé. En cause, cette phrase jugée diffamatoire pour la police : « Les rapports du ministère de l'Intérieur ne feront jamais état de centaines de nos frères abattus par les forces de police, sans qu'aucun des assassins soient inquiétés ! » 12 novembre 2004, au cours du procès, devant la 17<sup>ème</sup> chambre correctionnelle de Paris, étaient venus

témoigner en défense de Hamé : « Eric Blondin, policier, Fabien Jobard, sociologue, Pierre Tévanian, enseignant et Maurice Rajsfus, historien. Le 17 décembre, en délibéré, Hamé a été relaxé car, pour les juges, les propos du chanteur « ne constituent qu'une simple critique des comportements abusifs susceptibles d'être reprochés sur les cinquante dernières années aux forces de police, à l'occasion d'événements pris dans leur globalité... » (D'après *Le Monde*, 20 décembre 2004)

## Les brutes

En 2003, deux policiers en poste à Asnières (92) avaient passé à tabac un jeune homme un peu bronzé. Les coups portés entraînant l'ablation d'un testicule. Peu de choses pour le tribunal correctionnel des Hauts-de-Seine qui, le 14 décembre, a infligé quatre mois de prison avec

sursis à l'un des policiers et huit mois de la même peine à l'autre. Peines qui ne seront sans doute pas inscrites au casier judiciaire des deux brutes qui resteront vraisemblablement à leur poste, pour éventuellement récidiver. (D'après *Libération*, 15 décembre 2004)

## Halls d'immeubles

Le 22 novembre, devant le tribunal correctionnel de Paris, quatre jeunes, accusés « d'entraves à l'entrée d'un hall d'immeuble », sont condamnés à une amende de 300 euros chacun. Condamnation relevant de l'application de la loi Sarkozy de mars 2003. Dans le même temps, on apprend que Dominique de Villapin songerait à simplifier cette procédure répressive. Plus de procès, donc plus d'avocat ; les policiers étant habilités à verbaliser directement. La seule bonne ou mauvaise-foi du policier faisant force de loi pour « taxer » lourdement les jeunes des cités. (D'après *Libération*, 23 novembre 2004)

## Police pro-Ben Ali

À la mi-décembre, à Paris, une réunion organisée par le Comité international pour la libération d'un prisonnier politique tunisien a été interrompue par les forces de l'ordre. Quatre policiers ont pénétré dans une salle privée pour exiger l'arrêt immédiat de la réunion. Devant le refus des participants, une vingtaine d'autres policiers arrivaient en renfort. Brutalement, ils ont interpellé deux des organisateurs. (Source, *Rouge*, 16 décembre 2004)

## Frangins

Un ancien patron de la PJ de Nice, et un fonctionnaire affecté à la police de frontières ont été condamnés respectivement à huit mois et six mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Nice, le 26 novembre. L'un et l'autre, membres de l'obédience maçonnique GLNF, utilisaient le fichier STIC pour le compte de leur organisation – moins philosophique qu'il y paraît. S'agissait-il de fraternité policière ? (D'après *Libération*, 29 novembre 2004)

**T'AS PAS 10 EUROS ? NOUS AVONS BESOIN DE SURVIVRE. CE SERAIT SYMPA DE RENOUVELLER VOTRE ADHÉSION À L'OBSERVATOIRE DES LIBERTÉS PUBLIQUES**

### Oh oui...Oh oui...

Le 8 novembre, un policier parisien violait une jeune femme. (Se reporter à Que fait la Police, décembre 2004). Détail plein d'intérêt, l'avocat du violeur a tenté de justifier l'acte de son client en affirmant que la victime était « presque consentante » car elle n'avait pas appelé « au secours. » (Source, *Le Parisien*, 10 novembre 2004)

### Le respect se perd

Le 6 décembre, cinquante policiers municipaux de Cannes ont manifesté pour réclamer le départ de leur directeur, qu'ils accusent de « dérives. » Le chef a dû en faire beaucoup pour être ainsi maltraité par ses subordonnés. (D'après *20 minutes*, 7 décembre 2004)

### Chute

Asnières, 17 novembre. Un policier poursuit un petit voleur sur un toit. Il n'aurait pas dû puisqu'il a glissé, avant de s'écraser sur la chaussée. Ce policier, décédé dans la nuit, a été cité à l'ordre de la Nation. Le voleur, tombé lui aussi mais seulement blessé légèrement, a payé cher cette poursuite. Jugé en comparution immédiate, le 19 novembre, le tribunal l'a régalé d'une peine de douze mois de prison ferme. (Source, *20 Minutes*, 22 et 23 novembre 2004)

### Chauffards municipaux

Le 27 septembre, des policiers municipaux de Colbey (88) circu lent toutes sirènes hurlantes dans une rue de cette petite ville, franchissent le feu tricolore et percutent un autre véhicule. Deux municipaux sont blessés. On ne connaît pas la suite de cette affaire. (Source, *La Liberté de l'Est*, 28 novembre 2004)

### Culture

Nice. À l'aube du 1er décembre, des fourgons de police se déploient autour d'une caserne désaffectée où s'est installé depuis cinq ans un collectif d'artistes. L'expulsion a été demandée par le maire, Jacques Peyrat, ancienne figure du Front national. (Source, *Libération*, 2 décembre 2004)

### Pandore givré

Lors du mouvement de grogne des routiers, en novembre dernier, certains gendarmes se sont particulièrement distingués. Ainsi, près de Beaune (21), un pandore intimait aux chauffeurs de se garer sur une aire de stationnement estimant nécessaire de brandir son arme pour accélérer la manœuvre. (Source, *L'Est Républicain*, 24 novembre 2004)

### Pandore imprudent

Le 10 novembre, lors d'une descente de gendarmes dans un campement de « gens du voyage », à Sully-sur-Loire (44), un pandore pénètre dans une caravane mais le pistolet qu'il tient en main part tout seul, et blesse une jeune fille de 19 ans. Il aurait heurté une porte... (Source, *Ouest-France*, 11 novembre 2004)

## Albi : viols en réunion

En août 1999, quatre policiers en poste à Albi étaient accusés de viols répétitifs sur une femme de 19 ans, fragile et, peut-être, prostituée occasionnelle. Sur plainte de la jeune femme, mère d'un bébé, les quatre violeurs étaient jugés en correctionnel, en 2001, et condamnés à cinq ans de prison ferme pour trois d'entre eux et trois ans, dont dix-huit mois avec sursis, pour le quatrième. Depuis, la cour de cassation avait requalifié les faits en « viols et agressions sexuelles en réunion, et abus d'autorité sur personne vulnérable. » Ce qui pouvait valoir vingt ans de réclusion criminelle aux quatre lascars. Pourtant, les juges de la cour d'assises du Tarn se sont montrés plus conciliants que leurs col-

lègues de la correctionnelle, estimant que la jeune femme était consentante, évacuant le fait que les quatre violeurs se présentaient au domicile de leur victime revêtus de leur uniforme, avec leur arme de service à la ceinture. Le 11 décembre, la cour d'assises du Tarn a fait le tri entre les plus salauds et les moins pires. Deux des policiers ont été acquittés (bien que le procureur ait demandé contre eux deux ans de prison ferme), les deux autres écopant de huit et trois ans de prison ferme. (Dans les premiers jours de décembre, un violeur ordinaire était condamné à dix-huit ans de prison par la cour d'assises de la Gironde) Selon que vous serez... (Sources, *Le Monde* et *Libération*, 10, 11 et 13 décembre 2004)

## Pandore chauffard

Le 23 septembre 2001, un élève gendarme, qui circule à vive allure sur une route de Saône et Loire, franchit une ligne blanche, percute un véhicule et provoque la mort d'un jeune homme âgé de 20 ans. Le 25 novembre 2004, la cour d'appel de Dijon a condamné le pandore à 2 ans de prison avec sursis. Cette condamnation, qui figure au casier judiciaire, met fin à sa carrière. (Source, *L'Est Républicain*, 26 novembre 2004)

## Anniversaire

En décembre 1944, le gouvernement provisoire de la République, issu de la Résistance, créait les CRS (Compagnies républicaines de Sécurité) pour remplacer les GMR (Groupes mobiles de réserve), chiens de garde du régime de Vichy. Soixante ans plus tard, il n'y a plus tellement de différence entre la copie et l'original. En 1943, les GMT faisaient la chasse aux résistants et attaquaient les maquis. En 2005, les CRS sont chargés du contrôle social...

## Performance

La presse nous apprend que plus de 13.000 étrangers, en situation irrégulière, ont été reconduits à la frontière en 2004. Ils n'étaient « que » 9.000 en 2003. D'ores et déjà, Dominique de Villepin a fixé son objectif pour 2005 : 20.000 expulsions de sans papiers. Bien entendu, ces chiffres, dans leur sécheresse, ne tiennent absolument pas compte des conditions dans lesquelles se sont effectuées ces expulsions – le plus souvent au mépris des droits de l'homme les plus élémentaires.

**CONVIVALITÉ** – Le 20 novembre, une vingtaine de manifestants contre le nucléaire occupent le hall d'une agence EDF de Nancy pour protester contre la mort d'un militant écologiste tué au passage d'un train de déchets nucléaires, à Auricourt. Après une heure d'occupation, la police procédait à une évacuation musclée des lieux, les militants étant trainés de force à l'extérieur. (Source, *La Liberté de l'Est*, 21 novembre 2004)

### J'adhère à l'Observatoire des libertés publiques en tant que membre actif

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE .....

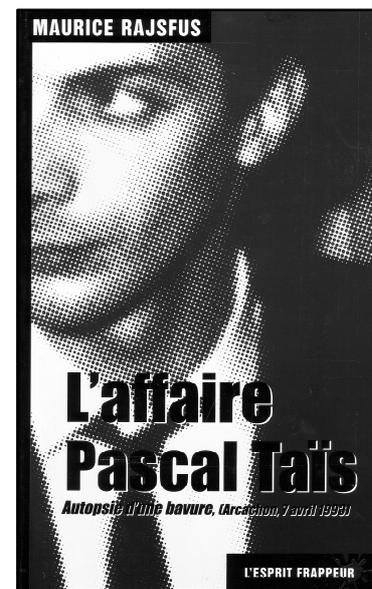
.....

Je joins un chèque de 10 euros (minimum) à l'ordre de l'Observatoire des libertés publiques comprenant le service de *Que fait la Police ?* 7 / 9, Passage Dagorno, 75020 Paris



VIENT DE PARAÎTRE

### L'AFFAIRE PASCAL TAÏS



Le 6 avril 1993, Pascal Taïs est interpellé par des policiers du commissariat d'Arcachon. A l'aube du 7 avril, ce jeune homme de 32 ans est retrouvé mort dans une cellule de dégrisement – littéralement massacré. Suit une enquête bâclée, où l'instruction s'applique surtout à dégager les policiers de leurs responsabilités. C'est ainsi que, malgré les plaintes déposées par la famille, deux non-lieux successifs, en 1996 et 2003, vont permettre de sauver l'honneur des forces de l'ordre. Qu'en pensera la Cour européenne des droits de l'homme, saisie en 2004 ? Pascal Taïs fait partie des victimes de la quinzaine sanglante qui avait marqué le retour de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur, à la fin du mois de mars 1993.

*L'Affaire Pascal Taïs. Autopsie d'une bavure*, de Maurice Rajsfus. L'Esprit Frappeur, décembre 2004, 96 pages, 4 euros.

### Courtoisie

Le 15 décembre, trois passagers d'un vol pour Dakar s'opposent à l'expulsion brutale, par avion, d'un Sénégalais, comme cela est fréquent depuis l'aéroport de Roissy. Immédiatement, les trois passagers sont interpellés par des policiers de la PAF, menottés et placés en garde à vue pendant 10 heures. Ces citoyens courageux risquent jusqu'à cinq années de prison. (Source, *France 2*, 16 décembre 2004)

### Promotion

Bonne nouvelle. 1 000 sous-officiers de la gendarmerie nationale vont être promus lieutenants. Comme le susurre gentiment un capitaine pandore : « Bientôt, tout le monde va être chef. Il y aura plus de chefs que d'Indiens » ! (Source, *Libération*, 3 décembre 2004)